

Délibérations du 17.09.2020

**Considérant que le quorum n'a pas été constaté lors de la CFVU du 11 septembre, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie le 17 septembre 2020, à 9h.**

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

**Donne les avis suivants :**

Membres : 37, dont 36 membres en exercice

Quorum : 18

Présent.es et représenté.es en début de séance : 13, 14 à partir de 9h45 (arrivée de Marie-Cécile Escande Varniol)

Départ d'Angela GOMES NUNES avant le vote du point 05.01 (10h32)

Départ d'Elisabeth Vercher à 11h (avant vote de la convention 09.03 – procuration donnée à un autre membre de la CFVU)

Étaient présent.es :

**Marie-Karine LHOMMÉ** : Vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Collège A** : SIMONIAN Stéphane, MIGUET Serge,

**Collège B** : DE HOYOS José Carlos, ESCANDE-VARNIOL Marie-Cécile, LEROY Tanguy, LHOMMÉ Marie-Karine, VERCHER Elisabeth

**Collège BIATSS** : DANIERE Kim

**Usagers/ères** : GOMES NUNES Angela

**Membre avec voix consultative** : THOMAS Stéphanie

**Représenté.es** : DUMONT Erica, BOEHM Isabelle, RICHARD Stéphane, LEJOT Jérôme

**Invité.es** : DE LA ROCHEGONDE Arnaud, GRAS Anne-Laure, Catherine SCHMITTER

**Invitées permanentes** : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie

05.01- DELIBERATION DISPOSITIF D'AIDE AU NUMERIQUE				
Objet : Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de lutte contre la précarité numérique des étudiant.es au titre de l'année universitaire 2020-2021 et en complément des actions relatives aux dons d'ordinateurs reformatés issus du parc informatique de l'Université et de l'élargissement des conditions de prêt d'ordinateurs et de clefs 4 G au bénéfice des étudiant.es, il est décidé d'instaurer une aide spécifique. Cette aide prend la forme de bons d'achat remis aux étudiant.es de l'Université bénéficiaires, dans les conditions définies par la présente délibération.				
Validité : 2020-2021				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 12 Vote 05.01– Avis Favorable	<b>Pour unanimité</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 25 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18 <http://www.univ-lyon2.fr>

<b>06.01 - TARIFS CAPACITE EN DROIT (FORMATION CONTINUE)</b>				
UFR DROIT JULIE VICTOIRE DAUBIE <u>Objet</u> : présentation de la nouvelle grille tarifaire en formation continue  <u>Validité</u> : 2020-2021				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 12 Vote 06.01 – <b>Avis Favorable</b>	<b>Pour</b> unanimité	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<b>07-01 TARIF AUDITEUR-TRICE LIBRE</b>				
<u>Objet</u> : modification du tarif d’inscription pour les auditeurs-trices libres  <u>Validité</u> 2020-2021				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 12 Vote 07.01 – <b>Avis défavorable</b>	<b>Pour</b> 4	<b>Contre</b> 6	<b>Abst</b> 2	<b>NPPV</b>
<b>08.01 - TARIF TOEFL ET TOEIC</b>				
<u>Objet</u> : tarif d’inscription pour passage du TOEFL et TOEIC.  <u>Validité</u> 2020-2021				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 12 Votes 08.01 – <b>Avis Favorable</b>	<b>Pour</b> unanimité	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<b>09.01 - CONVENTIONS</b>				
09.02 Convention de Partenariat pour la délivrance d’un Diplôme Universitaire Droit International et Comparé parcours délocalisé au Cambodge – Faculté Droit JVD <u>Objet</u> : Mise en place d’une formation de deux années sanctionnée par un Diplôme Universitaire « Droit international et comparé », délivré par l’Université Lumière Lyon 2. Cette formation est intégrée dans un cursus de Master de droit international et comparé délivré par l’Université royale de droit et des sciences économiques (appelé « Master cambodgien »).				
09.04 Convention ENISE - ESADSE – UNIVERSITE LYON 2 « Parcours Ergodesign® » pour la promotion 2019-2022 - IETL <u>Objet</u> : Mise en place des modalités de réalisation et des dispositions financières relative à la formation d’ingénieurs « Ergodesign », formation réalisée sous le statut de l’apprentissage. Les modalités pédagogiques et logistiques restent inchangées par rapport à celles indiquées dans convention relatif à la promotion 2018-2021.				
09.05 Convention de partenariat – UFR Temps et Territoires <u>Objet</u> : Assurer le développement et le fonctionnement de la Licence Professionnelle "Valorisation et gestion touristique des produits des terroirs et de la gastronomie" par la voie de l'apprentissage. Cette formation est mise en œuvre conjointement par l'UFR Temps et Territoires et le CFA. La présente convention précise l'organisation pédagogique, administrative et financière de la licence professionnelle VGTPGTG ainsi que les engagements respectifs de chacune des parties.				

<p><b>09.06 Convention Cadre CFA :</b> Cette convention a été retirée de l'ordre du jour.</p> <p><b>09.07 Convention de partenariat pédagogique entre une collectivité locale et l'Université Lyon 2 – CFMI / UFR LESLA</b> <u>Objet</u> : L'Université Lyon 2 et les collectivités souhaitent conjuguer leurs efforts dans un partenariat leur permettant de développer dans un cadre formel leur volonté d'œuvrer conjointement afin de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire. La collectivité accueille pendant une année universitaire 1 étudiant de 2<sup>ème</sup> année du CFMI de l'Université Lumière Lyon 2 selon un calendrier défini. Pour la collectivité d'accueil, ce stage constitue une occasion de mieux formuler son projet d'éducation artistique, de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 12 Vote – <b>Avis favorable</b></p>	<b>Pour unanimité</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<p><b>09.03 Convention spécifique régissant un parcours diplômant – Faculté Droit JVD</b> <u>Objet</u> : Parcours bidiplômant ayant pour but de permettre à l'étudiant.e inscrit.e à temps plein auprès de la Faculté de droit de l'une des deux universités partenaires de compléter une séquence de formation de deuxième cycle, menant à un double diplôme comprenant une formation de base dans son établissement d'attache et une formation complémentaire dans l'institution partenaire.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 12 Vote – <b>Avis favorable</b></p>	<b>Pour unanimité</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<b>10.01 - EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION</b>				
<p><u>Objet</u> : exonération des droits d'inscriptions 2020/2021 pour les doctorant.es qui soutiendront avant le 31/01/2021</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 12 Vote 09.01– <b>Avis Favorable</b></p>	<b>Pour unanimité</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<b>11.01 - DECISIONS DE LA SOUS-COMMISSION CVEC</b>				
<p><u>Objet</u> : présentation des projets</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 12 Vote 11.01– <b>Avis Favorable</b></p>	<b>Pour unanimité</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>

Fait à Lyon, le 17 septembre 2020

**Marie-Karine LHOMMÉ**  
Vice-Présidente  
Chargée de la formation et de la vie étudiante

